

agricoles placés dans tous les comtés et districts et dirige les œuvres des jeunes cultivateurs; 10° la Division des instituts féminins oriente et dirige les initiatives collectives des fermières; 11° la Division des statistiques et des publications, en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, assure un service de correspondants agricoles et recueille et diffuse des données sur les cultures, le bétail et les produits laitiers; 12° le Service de l'aide agricole de l'Ontario est organisé pour recruter et fournir aux cultivateurs de l'aide durant les saisons de grande activité. Le ministère finance et administre le Collège d'agriculture d'Ontario, le Collège vétérinaire d'Ontario, l'École d'agriculture de Kemptville, la station horticole expérimentale de Vineland, la ferme expérimentale de l'ouest de l'Ontario à Ridgetown et la ferme de démonstration de New-Liskeard.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture du Manitoba comprend les divisions suivantes: vulgarisation agricole; bétail; industrie laitière; publications et statistiques agricoles; destruction des mauvaises herbes; main-d'œuvre agricole; ajustement des créances; et laboratoire vétérinaire provincial.

Le Service de vulgarisation s'occupe d'agronomie, d'horticulture, d'aviculture, de génie agricole, d'apiculture, des cercles de jeunes éleveurs, des cercles de jeunes fermiers et jeunes fermières et du travail féminin. Des spécialistes se consacrent à ces matières. Il se tient dans toute la province des réunions et journées agricoles et il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 23 bureaux de représentants agricoles qui s'occupent chacun d'une à cinq municipalités.

La Division de l'industrie laitière applique la loi de l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les crémeries et les fromageries, donne des directives sur la fabrication du fromage et du beurre, patente les fabricants de produits laitiers et les classeurs de crème, fournit plans et devis pour la construction de nouvelles crémeries et fromageries, etc.

La Division des publications et statistiques agricoles publie et distribue annuellement environ 100,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc.

La Division de la destruction des mauvaises herbes dirige les initiatives de 15 circonscriptions municipales de lutte contre les mauvaises herbes, comprenant 70 municipalités rurales engagées dans l'éradication des mauvaises herbes profondément enracinées et vivaces; surveille les démonstrations pratiques de lutte contre les mauvaises herbes; étudie les problèmes créés par les mauvaises herbes; fait des relevés et prépare de la documentation, des causeries radiophoniques, des articles, des photographies sur le même sujet, monte des spécimens de mauvaises herbes, etc.

Le laboratoire vétérinaire maintient un laboratoire de diagnostic pour les maladies des animaux qui se tient à la disposition des vétérinaires et des propriétaires de bestiaux.

Saskatchewan.—Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan maintient les services suivants: 1° l'administration, qui s'occupe de la fonction administrative du ministère ainsi que du personnel, du programme et des dépenses votées par la législature; 2° le Service des représentants agricoles, qui constitue la Division de vulgarisation. En vertu de la loi sur l'agriculture, la province est divisée en districts